
Guide d'application n°3

Bonnes pratiques et recommandations pour la gestion des abords boisés situés le long des voies hydrauliques

Ce guide s'applique aux abords boisés qui sont situés sur le domaine régional du réseau hydraulique géré par le SPWMI.

Il s'appuie sur les principes des abords boisés routiers tout en s'adaptant aux particularités des voies hydrauliques. Les principes suivants sont notamment développés :

- traitement différencié de la ripisylve;
- traitement différencié des chemins de service/RAVeL;
- traitement de la forêt alluviale.